

Le Grand Narbonne investit 412 000 € dans la réfection des zones d'activités économiques de proximité

À compter du mois d'octobre, le Grand Narbonne engage des travaux de réhabilitation au sein de six zones d'activités, dont cinq d'entre elles ont été transférées à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017. Ces chantiers d'un montant total de **412 000 € HT**, consistent en **d'importants travaux de réhabilitation de voiries** supervisés par le Grand Narbonne et assurés par l'entreprise Colas. Ils se dérouleront d'**octobre à décembre**.

En effet, suite à la loi NOtre, le Grand Narbonne a intégré **huit nouvelles zones d'activités économiques** situées à **Caves, Gruissan, Leucate, Port-la-Nouvelle, Saint-Marcel-sur-Aude, Sigean et Vinassan**. Ces zones de proximité entrent dans la stratégie d'aménagement économique de la Communauté d'agglomération qui offre des solutions de développement aux entreprises : de la zone artisanale au parc d'activités d'intérêt stratégique.

Afin de **maintenir l'état des voiries** et la qualité l'accueil sur ces zones récemment intégrées, le Grand Narbonne réalise les travaux de réfection :

- **Caves**, zone artisanale : 20 000 € HT
- **Sigean**, ZA le Peyrou : 133 000 € HT
- **Leucate**, zone artisanale : 67 000 € HT
- **Port-la-Nouvelle**, ZA le Canalet : 66 000 € HT
- **Vinassan**, ZA la Peyrelade : 56 000 € HT

Des travaux sont également réalisés sur la zone d'activités de l'étang à **Fleury d'Aude** pour un montant de 70 000 € HT. Cette zone figurait dans le parc des zones du Grand Narbonne avant le 1^{er} janvier 2017.

Pour **Jacques Bascou**, Président du Grand Narbonne, « Dès la **prise de compétence et le transfert des huit zones d'activités économiques**, le Grand Narbonne a engagé la **poursuite d'investissements** pour offrir de bonnes conditions d'accueil aux entreprises de son territoire. »